

et tous les prêtres du séminaire, Mgr Guertin, vicaire-général, les chanoines Jeannotte, Beaudry et Michon, et plusieurs autres prêtres, faisaient, au choeur, au vénéré jubilaire, comme une couronne d'honneur.

Vraiment ce fut une belle fête, toute intime, toute simple, mais si cordiale et si pieuse, si chrétienne, si sacerdotale, et, en même temps si canadienne !

Que Dieu garde longtemps encore à ceux qui l'aiment et le vénèrent ce bon et digne prêtre ! C'était le voeu de tous au matin de ces noces de diamant sacerdotales. C'est aussi le nôtre. *Ad multos annos !*

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

PORTIONCULES DES DEFUNTS

La proximité de la Commémoration des fidèles défunts appelée vulgairement le jour des morts est une occasion favorable pour rappeler les diverses indulgences plénières qu'on peut gagner en ce jour et étudier d'une manière plus spéciale la principale accordée depuis peu d'années et qu'on appelle la portioncule des morts.

Toutes ces indulgences sont accordées pour le 2 novembre, à cause de l'office qu'on fait en ce jour pour le soulagement des âmes des défunts. Mais il faut remarquer que lorsque le 2 novembre est un dimanche, l'office des morts est remis au 3 (et dans les paroisses qui font ce jour-là l'office de leur titulaire, comme saint Hubert, saint Malachie, etc., au 4 novembre). Toutefois les indulgences restent quand même attachées au 2 novembre et ne peuvent se gagner qu'à cette date. Il ne faut pas tenir compte des divers calendriers qui indiquent, dans ce cas, la translation des indulgences au 3 ou au 4 novembre.

On compte près d'une douzaine de confréries ou associa-

tions de
novembre

Confrérie

Confrérie

Garde d

Confrérie

Associat

Congrég

Confrérie

Associati

Oeuvre

Médaille

Oeuvre d

Toutes ce

la visite et

Mais il es

parce qu'ell

(toties quoti

d'Assise et c

CONCESSION

(de forme ov

tant de grâce

bénédictins d

per, à l'ocasi

saint Benoît,

distinguer de

daille du cente

accorda à ceux

eut été bénite

cial, distinct d

gences (d'abor